

spécial de financement et un emprunt conclu auprès de l'institution de prévoyance sur 40 ans, renouvelable;

**Le financement du solde de la recapitalisation complémentaire (excepté le montant pour l'harmonisation) serait financé par un prélèvement direct sur le compte de fortune de l'Etat pour ne pas grever les comptes annuels.**

- placement par l'institution de prévoyance du montant de la recapitalisation auprès de l'Etat contre versement d'un intérêt correspondant au taux technique.

Dans son projet de loi au Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose de prendre en charge une partie du découvert pour un montant de 310 mios et de compléter son versement au 1er janvier 2012 afin que le degré de couverture de la nouvelle caisse atteigne 80% à cette date. Le financement du solde de la recapitalisation complémentaire (excepté le montant pour l'harmonisation) serait financé par un prélèvement direct sur le compte de fortune de l'Etat pour ne pas grever les comptes annuels.

Les commissions IF (institution et famille) et la COFI (commission des finances) se sont penchées sur le projet de modification de loi avant leur traitement lors de sa session de février 2009 du Grand Conseil. La com-

mission IF a accepté le projet à l'unanimité sous réserve de modifications de peu d'importance alors que la COFI propose une solution différente pour la recapitalisation à savoir:

- une recapitalisation limitée à l'harmonisation des taux de couverture au 1er janvier 2010;
- un versement par l'Etat en 2010 et 2011 d'un intérêt de 4.5% sur la différence entre le degré de couverture effectif et l'objectif à atteindre de 80%;
- une recapitalisation complémentaire pour atteindre les 80% de couverture lors du passage au système de primauté des cotisations.

Toutes les propositions de modification de texte, préparées par la COFI ainsi que par divers partis politiques ont été retirées par les auteurs si bien que les députés

**Toutes les propositions de modification de texte, préparées par la COFI ainsi que par divers partis politiques ont été retirées .**

du Grand Conseil ont adopté en première lecture, à une très large majorité (110 oui, 0 non et 11 abstentions), le projet de modification de la LIEP en date du 11 février 2009.

Une deuxième lecture est prévue en principe en session de juin 2009. D'ici là, une partie des membres du Parlement et des différentes commissions traitant

ce dossier aura été renouvelée. Une nouvelle analyse du dossier devra être effectuée par les divers parlementaires avant que le Grand Conseil décide du montant et du mode de financement de la recapitalisation de la nouvelle Caisse CPVAL.

Dès que la fusion (2<sup>e</sup> étape) sera acceptée, les études pour le changement du système (3<sup>e</sup> étape) devraient être lancées afin de tenir le délai du 1er janvier 2012. Il n'y a pas de quoi chômer si le Conseil d'Etat veut tenir l'agenda ultra serré prévu par le Grand Conseil. Décider de fusionner les Caisses est une chose, mais organiser dans les détails la nouvelle caisse en est une autre. A cet effet, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour traiter les principaux points liés à la fusion (administration, règlement de base, informatique, gestion mobilière et immobilière, information, etc.). Qui dit nouvelle caisse dit nouveau directeur. La procédure de recrutement du nouveau directeur ne devrait pas tarder pour que son entrée en fonction puisse se faire dans les meilleures conditions.

Le nouveau comité de la CPVAL comprendra 10 personnes, soit 5 représentant les assurés et 5 représentant l'employeur. Ceux-ci devront être désignés prochainement puisqu'ils entreront également en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

# AMFE-Infos 2009

Numéro 8— Février 2009

## Effet de la crise financière sur le Service public Conférence de M. Samuel Bendahan, chargé de cours en HEC à l'Université de Lausanne

### Dans ce numéro :

Convocation à l'AG ordinaire le 26.03.2009	2
Garde des enfants	2-3
Echelle des salaires 2009 des fonctionnaires et enseignants : augmentation de 2.7 %	3
Où en est le processus de fusion des caisses de pension?	3-4

Le jeudi 26 mars 2009 à l'occasion de l'assemblée générale de l'AMFE, votre comité a le plaisir de vous annoncer la conférence de M. Samuel Bendahan, sur un sujet d'actualité :

### Effet de la crise financière sur le service public

La crise financière, qui s'est traduite en une crise économique, ne manque pas d'affecter lourdement notre pays, ainsi que beaucoup d'autres. Paradoxalement, dans un système basé sur des valeurs individualistes et entrepreneuriales, la crise viole les règles les plus simples de la logique capitaliste. Les risques qui sont pris par les uns sont assumés par d'autres.

Les acteurs qui ont eu le droit de prendre des risques considérables, ne sont pas capables d'en assumer seuls les conséquences négatives,

mais les dégâts que causerait leur déchéance seraient trop dramatiques pour la société. Le service public est donc pris en otage, devant pallier aux défaillances du secteur privé.

Quels seront les impacts d'une telle crise sur le service public?

Quelle politique permettra-t-elle de mieux nous armer contre de telles catastrophes?

### Quel avenir pour le service public...

Les secteurs du service public doivent-ils être étendus?

Quels ont été les rôles des Etats et que font exactement leurs nombreux et divers plans de sauvetage?

Quel avenir pour le service public lorsque l'Etat

investit des sommes colossales pour tenter de sauver le système bancaire ou économique?

Toutes ces questions nécessitent une réflexion poussée sur le rôle de l'Etat et des acteurs qui le composent. Il devient en effet difficile de poursuivre dans un modèle où l'Etat et donc le citoyen paient pour les erreurs des personnes qui, auparavant, ont pu s'enrichir sans forcément contribuer au bien-être social.

**Programme de l'assemblée générale du jeudi 26 mars 2009 en page 2**

## Convocation à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 26 mars 2009, à 18H15 à l'Aula FXB de la HES-SO Valais

### Ordre du jour

- (1) Ouverture de l'assemblée et salutations
- (2) Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2008
- (3) Rapport d'activité de la Présidente
- (4) Fusion des caisses de pension
- (5) Modernisation du statut du fonctionnaire
- (6) Comptes 2008 et rapport de vérification
- (7) Approbation des comptes et décharge

(8) Budget 2009, cotisations

(9) Divers

Cette assemblée sera suivie d'une conférence de Monsieur Samuel Bendahan, chargé de cours en HEC à l'Université de Lausanne sur le thème :

« Effet de la crise financière sur le Service public »  
suivi d'un débat / discussion.

Cette année le comité AMFE innove en organisant son assemblée générale un jeudi soir. De plus, pour encourager les échanges, le souper sera remplacé par une col-

lation généreusement servie sous forme d'un apéritif dînatoire pris en charge par notre association. Réservez votre soirée et venez nombreux !

Ariane Praz

Présidente AMFE

**Assemblée générale ordinaire le jeudi 26 mars 2009, à 18h15 à l'Aula FX Bagnoud de la HES-SO Valais, Route du Rawyl 47 à Sion.**

## Garde des enfants

**Organiser la garde des enfants peut être un véritable casse-tête pour les parents lorsque ceux-ci tombent malades : l'Etat du Valais offre à ses employé-e-s un service de garde d'enfants à domicile par la Croix-Rouge.**

La Croix-Rouge Valais assume la garde des enfants malades ou accidentés lorsque les parents doivent aller travailler et n'ont trouvé personne, dans leur entourage, pour les relayer. Par "enfants malades", il est entendu "maladies simples" telles que la grippe, l'angine, les maladies infantiles, etc. Ceci exclut les maladies chroniques graves. La limite d'âge des enfants gardés est fixée à la fin de la scolarité primaire.

Sur la base de l'abonnement annuel conclu depuis le 1er janvier 2009 avec la Croix-Rouge Valais, une limite du nombre d'heures de garde par enfant par année a été fixée à 30 heures, afin que le maximum de familles puisse bénéficier de cette prestation. Les cas particuliers feront l'objet d'une analyse détaillée.

La Croix-Rouge Valais s'engage :

- à recevoir les appels des employé-e-s de l'Etat du Valais

durant les heures d'ouverture et de garde de la Croix-Rouge

- à constituer avec eux un dossier comprenant tous les éléments nécessaires
- à leur confirmer préalablement le nom de la personne qui se rendra à leur domicile et son heure d'arrivée
- à envoyer, dans un délai maximum de 4 heures à partir de l'heure d'appel, une personne expérimentée et formée pour

Jours	Horaires	Téléphone	Remarques
Lu-ve	7h30 – 12h00 et 13h30- 17h00	027 322 13 54	
Lu-ve	17h00 – 19h00	079 796 02 07	
Di	19h00 – 20h00	079 796 02 07	urgences du week-end et réservation pour le lundi matin

garder l'enfant au domicile familial

- à répondre aux besoins de l'enfant malade ou accidenté (administration de soins et médicaments convenus avec les parents, préparation de repas et si nécessaire appel au pédiatre désigné par les parents)

### Modalités pour les parents :

- appelez la Croix-Rouge Valais selon les modalités définies ci-dessus, mais pour une durée minimale de 2 heures consécutives d'intervention
- prévoyez 10 à 15 minutes avec la personne de la Croix-Rouge Valais à son arrivée (fiche à remplir, échange d'informa-

tions, etc.)

- engagez-vous à venir relever la personne de la Croix-Rouge Valais à l'heure convenue



- avertissez immédiatement (au plus tard la veille) la Croix-Rouge Valais en cas d'annulation, sinon un défraiement vous sera demandé
- si le crédit d'heures compris dans l'abonnement de base

annuel conclu entre l'Etat du Valais et la Croix-Rouge Valais est épuisé, vous en serez averti. Vous pourrez toutefois bénéficier des prestations décrites ci-dessus qui vous seront alors facturées directement par la Croix-Rouge Valais à raison de fr. 5.- par heure de garde.

Le Service du personnel et de l'organisation (SPO) reste volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Carine Knubel-Mariéthoz (SPO)  
027 606 27 74

carine.knubel@admin.vs.ch

Jessica Fardel (SPO)

027 606 27 72,

jessica.fardel@admin.vs.ch

## Echelle des salaires 2009 des fonctionnaires et enseignant-e-s : augmentation de 2.7 %

Dans sa séance du 14 janvier 2009, le Conseil d'Etat a renouvelé sa volonté de poursuivre une politique salariale dynamique et flexible. Il a décidé d'accorder le plein renchérissement, en l'espèce 0.8 %, ainsi qu'un complément de rattrapage de 1.9 %, soit au total 2.7 % sur les salaires 2009.

L'indice suisse des prix à la consommation au 31 décembre

2008 a progressé de 0.8% par rapport à décembre 2007.

Le Gouvernement a décidé d'accorder une adaptation intégrale de ce renchérissement. Par ailleurs, suivant une volonté claire de compenser progressivement les efforts consentis par la fonction publique durant les années difficiles (non adaptation du renchérissement de 4.5 % au total)

et au vu de la bonne situation financière, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un complément de rattrapage de 1.9 %.

Les échelles des salaires sont disponibles sur le site Internet de l'Etat du Valais : [www.vs.ch](http://www.vs.ch) ► bourse de l'emploi ► échelle des salaires.

## Où en est le processus de fusion des caisses de pension?

Le COPIL (comité de pilotage) de fusion des institutions de prévoyance a soumis au Conseil d'Etat un avant-projet de rapport de modification de la LIEP (loi sur les institutions étatiques de prévoyance) portant sur les

points essentiels suivants :

- fusion par absorption des deux institutions de prévoyance au 1er janvier 2010;
- recapitalisation minimale pour harmoniser les taux de couver-

ture et recapitalisation complémentaire pour élever le degré de couverture à 80% (montant estimé à 570 mios);

- financement des mesures de recapitalisation par le fonds